



OBSERVATOIRE DES PRIX, DES MARGES ET DES REVENUS DE LA REUNION

Avis de l'Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus de La Réunion du 8 décembre 2016 concernant la mise en œuvre des dispositions prévues par l'article 15 de la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°2012-1459 du 26 décembre 2012 relatif aux accords annuels de modération des prix des produits de grande consommation prévus à l'article L410-5 du code du commerce, le préfet de La Réunion a saisi l'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR), par courrier du 10 novembre 2016, afin de recueillir son avis qui pourra porter sur l'évolution du coût de la vie et les prix pratiqués pour les produits de consommation courante, et qui pourra contenir des propositions de modifications de la liste des produits du « bouclier qualité prix » en 2016 ;

Vu l'avis émis par l'OPMR de La Réunion au cours de sa réunion du 15 décembre 2015 sur le cadre de l'accord pour l'année 2016, quatrième année d'application du dispositif ;

Après avoir pris connaissance des observations du pôle concurrence de la DIECCTE et du secrétariat de l'OPMR sur le bilan du dispositif en 2016 et depuis sa mise en œuvre le 24 novembre 2016 ;

Après avoir recueilli l'avis des membres de la commission du BQP du 24 novembre 2016 ;

Après s'être réuni en séance plénière en date du 8 décembre 2016 et compte tenu des observations émises au cours de cette réunion ;

L'OPMR émet l'avis suivant :

I) Sur l'évolution des prix à La Réunion sur les 11 derniers mois

En 2016, sur les 11 premiers mois de l'année, l'indice INSEE des prix à la consommation (IPC) de La Réunion augmente très légèrement au même rythme qu'en France de 0,1%. Cette relative stabilité est en grande partie liée à la baisse des prix de l'énergie. La contribution de l'énergie est ainsi de -0,3 points sur les 11 premiers mois de 2016. Elle compense en partie la hausse des prix des services (+ 0,5 points sur la même période contre +0,1 % seulement l'an dernier). Les prix dans l'alimentaire sont stables à La Réunion. Comme l'an dernier, les prix du tabac demeurent également stables. Enfin, ceux des produits manufacturés diminuent cette année très légèrement et contribuent pour - 0,1 point alors qu'ils étaient stables l'an dernier,

Il faudra attendre de connaître les chiffres de décembre pour avoir une vision complète et définitive de l'inflation en 2015 à La Réunion.

II) Sur le bilan des contrôles du BQP par la DIECCTE en 2016

Quatre séries de contrôles ont été réalisées par la DIECCTE sur le BQP 2016. Ils ont permis d'intervenir dans tous les magasins participant au BQP (52) et de contrôler la présence de

l'affichage de la liste globale des produits à l'entrée de chaque magasin, la présence du balisage des produits concernés en rayon, la disponibilité des produits, l'affichage des prix et le respect du prix total réglementé.

Il ressort de ces contrôles que tous les magasins pratiquent un prix de vente global des produits de la liste nettement inférieur au prix réglementé (fixé à 292 €), avec un prix moyen de 272,89 €, inférieur de 18,11 € par rapport au prix réglementé, soit une baisse de 6,2%.

Il a été relevé que certains produits étaient proposés à un prix nettement inférieur au prix cible de la liste, ce qui laisse un doute sur la sincérité ou la réalité de ce prix cible.

La DIECCTE a également constaté une moyenne de 13 produits en rupture par magasin lors des 3 premiers relevés et un niveau de 15 produits en rupture lors du dernier relevé. Globalement, ces chiffres dénotent une certaine amélioration malgré le relâchement constaté en fin de période. Cependant, cette moyenne occulte de grandes disparités entre les magasins (4 à 46 ruptures constatées lors du dernier relevé).

Il est également constaté que ce sont souvent les mêmes produits qui sont en rupture, ce qui interroge soit sur la capacité des fournisseurs à satisfaire la demande, soit sur l'absence de demande des consommateurs vis à vis de ces produits.

D'une manière générale, la qualité de l'affichage s'est améliorée en 2016 par rapport à 2015. En effet, la moyenne d'anomalies par magasin s'élève à 16 en 2016 contre 34 en 2015. Il faut saluer ce résultat qui contribue à une meilleure information du consommateur et rend plus lisible le BQP.

Les anomalies d'étiquetage le plus souvent rencontrées sont les suivantes:

- Absence ou insuffisance d'affichage à l'entrée des magasins
- Produits sans aucun affichage
- Affichages mal positionnés
- Produits balisés BQP à tort
- Non concordance entre le prix indiqué à l'entrée du magasin et ceux indiqués en rayon pour certains produits

D'une manière générale, on constate donc une certaine amélioration de la gestion du BQP par l'ensemble des magasins même s'il existe des exceptions.

III) Sur les principes généraux de cadrage de la négociation de la liste des produits

Sur les établissements participant au dispositif

L'OPMR propose le maintien d'une obligation de participation pour les magasins dont la surface commerciale est égale ou supérieure à 950 m² et pour tous les magasins appartenant à une enseigne de la grande distribution quelle que soit leur surface. Pour les commerces indépendants, en dessous de 950 m², la participation au dispositif peut se faire sur la base du volontariat.

Sur la composition de la liste

a. Les familles de produits et leur nombre inclus dans la liste

L'OPMR est favorable au maintien des sept familles de produits :

- Produits alimentaires
- Fruits et légumes
- Boissons
- Hygiène corporelle
- Entretien ménager
- Produits pour très jeunes enfants
- Petit équipement ménager

De même est-il proposé de maintenir *a minima* la liste à 107 produits (comme en 2016) et, autant que possible, de l'augmenter pour offrir un plus large choix de produits à prix modéré aux consommateurs réunionnais.

b. La qualité nutritionnelle des produits et la demande des consommateurs

Comme les années précédentes, l'OPMR souhaite que la valeur nutritionnelle (teneur en sucres et en graisses) des produits alimentaires transformés constitue un élément clé du choix des produits retenus dans la liste.

Elle souhaite en particulier que l'offre de fruits et légumes frais et des produits laitiers soit améliorée dans la mesure où, comme l'avait montré l'analyse de l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé de la Réunion (IREPS) pour le compte de l'OPMR en 2014, ces produits sont sous-représentés dans le BQP au regard des critères d'équilibre nutritionnel.

Elle souhaite *a contrario* que l'offre de produits carnés, de matières grasses ajoutées et de produits sucrés soit réduite dans la mesure où cette même analyse avait montré que ces produits sont sur-représentés dans le BQP.

De même, l'OPMR souhaite que les produits qui rencontrent le moins de succès auprès des consommateurs soient remplacés de la liste au profit d'autres produits qui correspondent plus à leurs habitudes de consommation.

Il s'agit donc de faire évoluer le dispositif en favorisant les produits qui correspondent le mieux aux attentes de la population et qui présentent la meilleure qualité aux plans nutritionnel et de l'hygiène alimentaire.

c. Une place substantielle aux produits locaux

L'OPMR souhaite que le dispositif continue à avoir un véritable effet de levier sur la production locale, et, par là même, un impact sur l'emploi local. Dans cet esprit, il propose de retenir ce critère parmi ceux utilisés pour définir la liste des produits à supprimer et à ajouter dans la liste 2017 du BQP dans le cadre des négociations conduites par le préfet.

Sur la liste des participants à la négociation

En écho à la demande des représentants socio-professionnels présents en qualité d'invités à la réunion de la commission BQP du 24 novembre 2016, l'OPMR souhaite que les transitaires et les compagnies maritimes soient associés à la négociation conduite par le préfet.

Sur la publicité du dispositif BQP

La lente mais constante érosion des ventes observée de la liste des produits du BQP depuis son

lancement en 2013 témoigne d'un certain essoufflement du dispositif qui doit être relancé par une campagne de communication lui permettant de renforcer sa notoriété auprès de la population. L'OPMR souhaite que cette campagne de communication mette plus particulièrement en valeur les nouveaux produits inclus dans la liste à l'issue des négociations conduites par le préfet pour les faire connaître des consommateurs réunionnais.

IV) Sur les critères de sélection des produits de la liste pour l'année 2017

Contrairement aux années précédentes, l'OPMR décide de ne pas proposer de liste nominative de produits à ajouter, supprimer ou modifier, dans le présent avis. Ses membres estiment en effet qu'ils ne disposent pas de tous éléments nécessaires pour leur permettre de le faire en parfaite connaissance de cause, en particulier au sujet de l'évaluation précise de l'incidence de tels choix sur le développement économique local.

La seule exception à cette règle concerne l'eau en bouteille, déjà intégrée dans les listes BQP des autres DOM, que les membres de l'OPMR souhaitent également voir ajouter à la liste des produits du BQP 2017 à La Réunion.

Aussi, plutôt que de retenir une liste nominative de produits qui, comme l'ont montré les années précédentes, n'est que partiellement prise en compte dans le cadre des négociations ultérieures conduites par le préfet, l'OPMR préfère définir une liste de critères qui devra guider les participants à cette négociation.

Sur le fondement des grands principes ci-dessus mentionnés et du bilan relatif au BQP 2016 présenté dans le cadre de la commission BQP du 24 novembre 2016, les critères retenus par les membres de l'OPMR sont les suivants :

Critères de sélection des produits à supprimer en priorité :

- Les moins vendus¹
- Ceux qui sont en plus forte baisse
- Les viandes, matières grasses ajoutées et produits sucrés qui sont sur-représentés dans la liste 2016 du BQP
- Sans intérêt nutritionnel et gustatif avéré

Critère de sélection des produits à ajouter en priorité :

- Fruits et légumes et produits laitiers qui sont sous-représentés dans la liste 2016 du BQP
- Correspondant à des habitudes réelles de consommation locale
- Présentant un intérêt nutritionnel et gustatif avéré

Critères de sélection des produits à modifier en priorité :

- Conditionnement inadapté par rapport aux habitudes de consommation locale
- Qualités nutritionnelles et gustatives pouvant être améliorées

V) Sur l'objectif de réduction du prix réglementé de la liste globale

Comme il ressort des contrôles de la DIECCTE que les prix cibles issus des négociations sous l'égide du préfet de La Réunion entre les différents partenaires ont, semble-t-il, été surévalués en moyenne d'un peu plus de 6,5 % par rapport à la réalité des prix pratiqués, l'OPMR souhaite que ceux-ci soient réajustés dès le stade de ces négociations afin de réduire l'écart entre le prix plafond

¹ La douzaine de produits dont les ventes n'excèdent pas 1000 unités de besoin par mois sur les 53 magasins participant au BQP doivent faire l'objet d'une attention particulière tout en pondérant ce critère avec celui de la promotion de la production locale.

de la liste BQP avec celui réellement pratiqué en magasin.

Le président de l'OPMR de La Réunion



Sébastien FERNANDES

